

<b>Titre</b>	<b>Procéder au prélèvement (détection virale) pour le virus herpès simplex (VHS)</b>		<b>DSP-CCSMTL-IE-10</b>
Référence à un protocole : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 10 juillet 2018	Date de révision :	
<b>Situation clinique ou clientèle</b>	Tout patient qui consulte et qui présente des lésions caractéristiques d'une infection par le virus herpès simplex au niveau génital ou labial.		
<b>Activité(s) professionnelle(s) visée(s)</b>	Évaluer la condition physique d'une personne symptomatique. Initier des mesures diagnostiques selon une ordonnance.		
<b>Professionnel(s) autorisé(s)</b>	Infirmières du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) issues des programmes des directions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction santé mentale et dépendance</li> <li>• Direction des services professionnels</li> <li>• Direction jeunesse</li> <li>• Direction des soins infirmiers</li> </ul> <b>Exigences :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Détenir les compétences et connaissances pour le dépistage des ITSS, c'est-à-dire avoir réussi les formations reconnues par la Direction des soins infirmiers.</li> </ul>		
<b>Médecin répondant</b>	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service.		

## Indications

**Condition d'initiation** : Il est permis d'appliquer cette ordonnance collective seulement si vous pouvez vous assurer qu'un médecin désigné dans le service pourra effectuer un suivi médical de l'utilisateur dans les 5 jours ouvrables suivant la réception d'un résultat anormal.

L'utilisateur doit être âgé de 14 ans ou plus et manifester des lésions actives d'allure herpétique telles que décrites dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Signes et symptômes de l'herpès**

<p>Lésions caractéristiques d'une infection par le virus herpès simplex (type I ou type II) - <b>OBLIGATOIRE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lésions vésiculaires, pustuleuses ou ulcérées douloureuses sur une base érythémateuse, uni- ou bilatérales et assez diffuses, situées : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau des parties génitales (pénis, vulve, vagin, anus, cuisses, fesses);</li> <li>○ Au niveau labial.</li> </ul> </li> <li>• Lorsqu'il y a plusieurs lésions, celles-ci présentent généralement un aspect en 'grappe'</li> </ul> <p>La personne infectée peut également présenter les signes et symptômes suivants (facultatif):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adénopathies inguinales douloureuses (atteinte génitale) ou cervicales (atteinte labiale);</li> <li>• Symptômes systémiques, s'il s'agit d'un épisode initial : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Malaise général, myalgie, fièvre, céphalée;</li> </ul> </li> <li>• Prodrome, s'il s'agit d'un épisode récurrent : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Symptômes généraux (démangeaisons, brûlure focale, picotements) ;</li> <li>○ Symptômes systémiques légers (malaise général, myalgie, fièvre, céphalée) précédant de quelques minutes à un ou deux jours l'apparition des lésions.</li> </ul> </li> </ul>
--

## Intention ou cible thérapeutique

---

Identifier l'agent étiologique de l'infection;

Faciliter la thérapie antivirale rapide afin de :

- Limiter la transmission;
- Diminuer la durée de l'épisode symptomatique.

## Contre-indications

---

- Usagers chez qui une autre cause de fièvre est suspectée (ex : présence de symptômes respiratoires, de symptômes de cellulite, de symptômes d'arthrite, suspicion de primo-infection au VIH, etc.) : référer ces usagers à un médecin ou IPS;
- Usager qui présente des symptômes de rétention urinaire aigue : référer ces usagers à un médecin ou IPS;
- Femme enceinte : référer ces usagers à un médecin ou IPS.

## Protocole médical

---

1. Procéder à l'évaluation clinique de l'usager, incluant minimalement : l'état général, les signes vitaux, la température, le PQRSTU du symptôme, l'examen clinique ciblé.
  - a. Si suspicion de grossesse, effectuer un test de grossesse. Si le test est positif, le protocole ne s'applique pas et la patiente doit être référée rapidement à son médecin ou son IPS (ou tout médecin pouvant effectuer son suivi de grossesse).
2. En présence de contre-indication, ne pas appliquer l'OC et planifier rapidement une rencontre avec un médecin ou une IPS.
3. Procéder au prélèvement des vésicules sur milieu de Hank et demander un test par amplification des acides nucléiques avec une recherche d'herpès simplex.
4. Au besoin, référer immédiatement à un médecin, par exemple lorsque la suspicion clinique est élevée et que le patient émet la préférence d'initier immédiatement un traitement antiviral.
5. Procéder à l'enseignement concernant les limites du test et les précautions à prendre pour limiter la transmission pendant l'attente des résultats (conformément à l'Annexe 1 : Informations aux usagers).
6. Assurer le suivi des résultats ou s'assurer qu'un mécanisme existe dans l'équipe pour garantir le suivi de la réception des résultats :
  - Si le résultat est positif au virus herpès simplex type I (VHS-I) ou type II (VHS-II) :
    - Informer l'usager du résultat;
    - Procéder à l'intervention préventive auprès de l'usager atteint;
    - Référer au médecin ou l'IPS pour évaluation et traitement au besoin.

- Si le résultat est négatif au virus herpès simplex type I (VHS-I) ou type II (VHS-II):
  - Rappeler les limites du test et recommander à la personne de consulter de nouveau advenant l'apparition de lésions actives.
  
- 7. Documenter au dossier l'évaluation clinique réalisée, l'application de l'ordonnance collective et le suivi prévu et effectué de la situation clinique de l'utilisateur.

### **Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire**

---

- En cas de réception de résultats anormaux autres qu'une infection par le virus herpès simplex : contacter le médecin traitant de l'utilisateur ou de garde pour le service concerné et s'assurer d'une prise en charge dans les 24 heures par le médecin.
  
- En cas de réception de résultats normaux : si l'utilisateur présente toujours des lésions ou des symptômes systémiques (tels que décrits dans le tableau 1), le référer à un médecin.

## Outils de références et sources

---

Agence de la santé publique du Canada (2016). Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement – Infections génitales au virus herpès simplex (VHS). Consulté en ligne le 21 juin 2018 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies-infectieuses/sante-sexuelle-infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes/infections-transmissibles-sexuellement/lignes-directrices-canadiennes-infections-transmissibles-sexuellement-32.html>

INESSS (2012). Traitement pharmacologique, ITSS : Herpès génital. Consulté en ligne le 26 juin 2018 : [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/herpes\\_GUIDE\\_ITSS\\_17jan.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/herpes_GUIDE_ITSS_17jan.pdf)

Ministère de la santé et des services sociaux (2017). Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang : Fiche clinique sur l'herpès génital (p. 143-146). Consulté en ligne le 21 juin 2018 : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-308-06W.pdf#page=161>


Portail VIH/sida du Québec (2016). Brochure Info-herpès. Consulté en ligne le 21 juin 2018 : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/itss/brochure\\_info-herpes\\_2016-pvsq.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/itss/brochure_info-herpes_2016-pvsq.pdf)

Up to date; Albrecht, Mary A (2017). Patient education : Genital herpes (Beyond the Basics).

Up to date; Albrecht, Mary A (2017). Epidemiology, clinical manifestations, and diagnosis of genital herpes simplex virus infection.

Up to date; Klein, Robyn S (2016). Clinical manifestations and diagnosis of herpes simplex virus type 1 infection.

Up to Date; Wald, Anna (2017). Prevention of genital herpes virus infections.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR			
Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dre Anne-Frédérique L.Slythe Dre Sarah-Amélie Mercure	
Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr. René Wittmer Guylaine Dupuis, conseillère-cadre en soins infirmiers, DSI-PP pour Geneviève Frenette, directrice adjointe des soins infirmiers- pratiques professionnelles	
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Lajeunesse	Prénom :	Julie
Signature :		Date :	10 juillet 2018
Révision			
Date d'entrée en vigueur		10 juillet 2018	
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date prévue de la prochaine révision		10 juillet 2021	

## Annexe 1

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

## Virus herpès simplex : comment prévenir la transmission

---

### Qu'est-ce que le virus herpès simplex (VHS)?

Le virus herpès simplex se transmet par contact (peau à peau et muqueuses). Il s'agit d'une infection transmissible qui est caractérisée par des épisodes symptomatiques récidivants, que l'on appelle aussi récurrences, éruptions ou poussées.

### Quels sont les principaux symptômes du virus herpès simplex?

La plupart des personnes ne présentent pas de signes ni de symptômes caractéristiques. Par conséquent, une majorité de personnes ignorent qu'elles sont infectées par le VHS.

#### Épisode initial (le premier)

- Cloques remplies de liquide, douloureuses, situées au niveau des parties génitales ou des lèvres;

Et dans certains cas :

- Ganglions douloureux aux aines ou dans le cou;
- Malaise général, douleur musculaire, fièvre ou maux de tête.

En l'absence de traitement, la durée du premier épisode est d'une à trois semaines en moyenne.

#### Épisodes récurrents

Les symptômes des épisodes récurrents sont moins intenses que ceux de l'épisode initial :

- Les cloques sont plus petites, moins nombreuses, moins douloureuses et généralement localisées au même endroit que l'épisode initial. Elles peuvent être situées aux organes génitaux ou à la région anale ainsi que sur les cuisses et les fesses. Elles peuvent aussi être situées au niveau des lèvres (dans le visage).
- L'apparition des cloques peut être précédée par des symptômes locaux (démangeaisons, brûlure focale, picotements) ou symptômes généraux légers (malaise général, douleur musculaire, fièvre ou maux de tête). Ces symptômes surviennent de quelques minutes à un ou deux jours avant l'apparition des cloques.

Les épisodes récurrents sont fréquents la première année, mais ils ont tendance à s'espacer par la suite. En l'absence de traitement, ils durent en moyenne une dizaine de jours.

### **Comment le virus herpès simplex se transmet-il?**

La transmission se fait par contact direct de peau à peau avec une région activement infectée lors de:

- Tout contact avec la peau (cuisse, fesse) ou les muqueuses (bouche, nez, vulve, vagin, anus, pénis), avec ou sans pénétration (sexe oral, vaginal et anal);
- L'accouchement, de la mère infectée à l'enfant.

Le virus peut être actif au niveau de la peau :

- Quelques jours avant l'apparition des lésions;
- Pendant la durée d'un épisode symptomatique;
- Quelques jours après la guérison des lésions;
- Pendant des périodes asymptomatiques.

**\*\* L'herpès génital augmente le risque d'acquisition et de transmission du VIH.\*\***

### **Comment prévenir la transmission à mon entourage?**

Les mesures suivantes permettent de diminuer le risque de transmission de l'herpès génital ou labial d'une personne infectée à une personne non infectée :

- S'abstenir de toute relation sexuelle dès l'apparition des symptômes prodromiques (avant l'apparition des lésions) et jusqu'à la guérison complète des lésions;
- Utiliser un condom avec tous ses partenaires sexuels, pour tout type de relations sexuelles, qu'elles soient vaginales, anales ou oro-génitales – l'utilisation du condom est essentielle, mais la transmission demeure possible à partir des zones infectées qui ne sont pas couvertes par le condom (p. ex. : cuisses, fesses);
- Si cela est indiqué, suivre un traitement antiviral supprimeur quotidien afin de prévenir les lésions récurrentes et l'excrétion virale asymptomatique – la réduction du risque de transmission est liée à une adhésion optimale au traitement;
- Informer son médecin, sa sage-femme ou son IPS d'une grossesse effective ou planifiée, afin de discuter du risque de transmission de l'infection lors de l'accouchement.
- Informer ses partenaires sexuels actuels et futurs que l'on a l'herpès génital. Certains d'entre eux pourraient bénéficier d'une évaluation et d'un counseling.

### **Quels sont les traitements possibles?**

Il n'existe pas de traitement pour éliminer l'infection. Lorsqu'il est indiqué, le traitement consiste en des comprimés par voie orale.

Une thérapie antivirale entreprise rapidement après l'apparition des symptômes ou des lésions diminue la durée de l'épisode initial ou des épisodes récurrents.

Lorsque les épisodes récurrents sont fréquents, un traitement supprimeur peut, si l'adhésion à ce traitement est bonne, diminuer la fréquence des récurrences de 70 à 80 % tout en diminuant leur intensité, améliorer la qualité de vie et réduire le risque de transmission du VHS aux partenaires sexuels ou au nouveau-né.